



## Assemblée communale du 30 mai 2022

L'assemblée communale débute à 19 h 45 sous la présidence de M. Michael Willimann, syndic, à la salle « Louis Vallier » à St-Aubin.

Après les salutations d'usage, M. le Syndic déclare ouverte l'assemblée en informant les citoyennes et citoyens présents qu'elle a régulièrement été convoquée par insertion dans la feuille officielle du canton de Fribourg no 19 du 13 mai 2022, par tous-ménages et par affichage au pilier public.

Les scrutateurs ci-après sont désignés :

- Michael Ballaman	27
- Michael Donzé	19
- Denis Dessibourg	21

Membres présents à l'assemblée : 67

Majorité absolue : 34

Le conseil communal peut voter ce soir pour tous les points de l'ordre du jour sauf pour l'approbation des comptes 2021.

**Avant de passer au tractanda de l'assemblée de ce soir, M. Willimann propose une modification de ce dernier. Le point 7, « Amélioration du réseau d'eaux claires et eaux usées et crédit y relatif » sera supprimé et reporté à une prochaine assemblée. En effet, divers détails restent à régler. Le Conseil communal a estimé plus judicieux de reporter ce point de l'ordre du jour.**

**Celles et ceux qui acceptent cette modification de l'ordre du jour sont priés de se manifester par main levée.**

<b>Résultat du vote :</b>	oui	67
	non	0
	abstention	0

Le tractanda de l'assemblée de ce soir est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée (ne sera pas lu étant à disposition auprès du Secrétariat communal - article 13 RELC)
2. Comptes 2021
  - 2.1 comptes de fonctionnement
  - 2.2 comptes d'investissement
  - 2.3 rapport de l'organe de révision et de la commission financière
  - 2.4 approbation



3. Suivi des investissements finalisés : informations
4. Nomination de l'organe de révision des comptes communaux
5. Vente de la parcelle n°186 (Route de la Laiterie)
6. Sécurisation, aménagements de la zone sportive y compris halle et crédit y relatif
7. Amélioration du réseau d'eaux claires et eaux usées et crédit y relatif
8. Révision des règlements eau potable et eaux claires/eaux usées : frais d'étude et crédit y relatif
9. Route de Domdidier : mesures Valtraloc et crédit y relatif
10. Règlement sur les émoluments communaux : adaptation et approbation
11. Divers

## 1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021 n'est pas lu. Il était à disposition des personnes intéressées durant 10 jours avant l'assemblée (art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Toutefois, afin de rafraîchir les mémoires, les points importants traités lors de cette assemblée sont rappelés par M. Michael Willimann, syndic.

Personne ne demandant la lecture de ce procès-verbal du 13 décembre 2021 et ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est passé au vote.

<b>Résultat du vote :</b>	oui	66
	non	0
	abstention	1

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2021 est approuvé par l'assemblée à une très forte majorité. Des remerciements sont formulés à l'égard de son auteur.

## 2. Comptes 2021

### 2.1 Comptes de fonctionnement

Les comptes 2021 de la commune de St-Aubin sont présentés par M. Jonathan Monney, conseiller communal, responsable des finances. Il détaille les principaux éléments de chaque chapitre et donne des explications sur les comptes importants. Le total des produits est de Fr. 7'735'392.96 et celui des charges de Fr. 7'735'392.96. Les divers postes du bilan sont ensuite commentés par notre responsable des finances.



### 2.2 Comptes d'investissement

M. Jonathan Monney, conseiller communal, poursuit sa présentation en détaillant les comptes d'investissements de notre commune pour l'année 2021.

Il passe ensuite la parole au président de la commission financière, M. Michaël Ballaman.

### 2.3 Rapport de l'organe de révision et de la commission financière

#### *Rapport de l'organe de révision*

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Saint-Aubin, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte d'investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

#### *Responsabilité du Conseil communal*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales cantonales et communales, incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les finances communales du canton de Fribourg (LFCo) et à son ordonnance ainsi qu'à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux. Selon cette recommandation d'audit, nous devons planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

### *Rapport sur d'autres dispositions légales*

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément, de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément aux dispositions légales cantonales (art. 62 al. 2 let. D LFCo) et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil communal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Granges-Paccot, le 6 mai 2022 Fidexpert SA Fribourg,

### *Rapport de la commission financière*

En conformité avec les attributions qui nous sont confiées par la loi sur les finances communales (art. 72 LFCo), la commission financière a revu le bilan, le compte de résultats et le compte des investissements 2021. La vérification des comptes a été confiée à un organe externe, soit la société Fidexpert SA Fribourg.

Ce dernier a procédé à son travail de vérification selon la loi sur les finances communales (LFCo), son ordonnance (OFCo) et la recommandation d'audit suisse 60. Le Conseil communal nous a remis ledit rapport datant du 6 mai 2022. L'organe de révision mentionne dans son rapport que la responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne afin d'éviter les anomalies significatives. Ce rapport conclut que les comptes 2021 sont conformes aux prescriptions légales et recommande de les approuver tels que présentés. Aussi, celui-ci atteste l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

La commission financière s'est réunie le 12 mai 2022 pour prendre connaissance du bilan, du compte de résultats et du compte des investissements 2021. Ils nous ont été exposés par Monsieur Jonathan Monney, responsable des finances.

Nous pouvons relever que les dépenses sont globalement conformes au budget 2021 et que les quelques écarts identifiés suivent le développement des activités de la Commune. Côté finances et impôts, nous avons une augmentation de 1% par rapport aux comptes de 2020. Tenant compte des amortissements ordinaires tels que prévus par la nouvelle application du Modèle comptable harmonisé (MCH2) ainsi que du prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, l'exercice clôture avec un bénéfice de CHF 185'630.84, ce qui peut être qualifié d'un exercice réjouissant.



## Commune de St-Aubin (Fribourg)

Sur la base du rapport de l'organe de révision et des explications données par le conseiller communal, la commission financière recommande l'approbation des comptes 2021 par l'assemblée communale.

Nous remercions le Conseil communal en particulier Messieurs Jonathan Monney, responsable des finances, et Martial Berset, administrateur communal, pour leur bon travail et l'information transparente sur la situation financière de la commune.

St-Aubin, le 30 mai 2022. Pour la commission financière Michaël Ballaman, président.

### 2.4 Approbation des comptes

M. Michael Willimann, syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes de fonctionnement 2021 ainsi que les comptes d'investissement 2021.

#### Approbation des comptes de fonctionnement 2021 :

<b>Résultat du vote :</b>	oui	60
	non	0
	abstention	0

Les comptes de fonctionnement 2021 sont approuvés tels que présentés, et ce, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents pouvant s'exprimer pour ce point de l'ordre du jour.

#### Approbation des comptes d'investissement 2021 :

<b>Résultat du vote :</b>	oui	60
	non	0
	abstention	0

Les comptes d'investissements 2021 sont approuvés tels que présentés, et ce, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents pouvant s'exprimer pour ce point de l'ordre du jour.

## 3. Suivi des investissements finalisés : informations

M. Jonathan Monney, conseiller communal, responsable des finances donne des informations sur plusieurs investissements qui ont été votés lors d'assemblées communales précédentes. Il signale les investissements qui sont terminés et ceux qui sont encore en cours. Il évoque en particulier des dépenses telles que le couvert des écoles, l'annexe du Château, le remplacement de l'éclairage du terrain de foot, l'assainissement des cibleries et la rénovation de la déchetterie.



#### 4. Nomination de l'organe de révision des comptes communaux

M. Michael Willimann, Syndic, signale que l'organe de révision des comptes communaux doit être renommé. En effet, la fiduciaire Fidexpert SA, effectue ce travail depuis 3 ans à notre entière satisfaction. Son mandat peut être renouvelé pour trois années supplémentaires. Sur préavis de la commission financière, nous vous proposons de renouveler pour trois nouvelles années le mandat de Fidexpert SA.

Mme Sylviane Maillard souhaite connaître le prix demandé par la société Fidexpert SA pour la révision de ces comptes communaux. M. Michael Willimann signale que le montant a été fixé annuellement à Fr. 3'300.00 TTC.

Il est passé au vote pour ce point de l'ordre du jour :

<b>Résultat du vote :</b>	oui	67
	non	0
	abstention	0

La société Fidexpert SA sera mandatée pour la révision des comptes communaux pour trois années supplémentaires pour le montant de son offre, et ce, à l'unanimité des membres présents.

#### 5. Vente de la parcelle n°186 (Route de la Laiterie)

M. Michael Willimann, Syndic, signale que dans le cadre du PAD La Laiterie, le conseil Communal propose à l'assemblée de vendre aux investisseurs, Naoa Group, la parcelle no 186 qui est propriété de la commune. Le prix de vente a été fixé à fr. 130'000.00.

La parole est passée à l'assemblée pour ces questions.

**M. Yves Julmi** propose d'attendre le projet et la mise à l'enquête du PAD de ce secteur et demande le report de la proposition du Conseil communal. Une discussion s'ensuit et M. Michael Williamann, Syndic, donne quelques informations complémentaires sur l'avancement de ce dossier.

**M. Denis Verdon** demande si d'autres personnes se sont intéressées à louer ce bâtiment. M. Michael Williamann répond que la location sera toujours possible avec le nouvel acquéreur et que les éventuels intéressés seront dirigés vers le nouveau propriétaire.

**M. Philippe Collaud** demande si le poids public est intégré à la vente ou s'il sera déplacé. Cette question n'est toujours pas résolue et sera traitée dans le cadre du PAD La Laiterie.

**Mme Sylviane Maillard** aimerait connaître le futur de l'ancienne laiterie, propriété de la société de laiterie. Ce bâtiment fait partie intégrante du projet « promis vendu » par la société de la laiterie.



**M. Fabrice Collaud** avait proposé dans le cadre de l'ancienne commission d'aménagement de garder, voir déplacer le poids. Qu'en est-il du point de vue de la nouvelle commission d'aménagement. Cette question reste en suspens.

Il est passé au vote pour la proposition du conseil communal.

<b>Résultat du vote :</b>	oui	22
	non	40
	abstention	5

L'assemblée communale refuse à une forte majorité de vendre la parcelle no 186 au prix de Fr. 130'000.00 aux futurs investisseurs du PAD La Laiterie.

## 6. Sécurisation, aménagements de la zone sportive y compris halle et crédit y relatif

M. Michael Willimann passe la parole à Mme Laurence Baliacas pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Cette dernière donne de nombreuses explications quant aux aménagements qui seront réalisés dans ce secteur. Celles-ci sont claires et précises. Le montant de ces travaux a été devisé à Fr. 220'000.00, à savoir Fr. 45'000.00 pour la sécurité du terrain d'entraînement, Fr. 45'000.00 pour l'installation de nouveaux anneaux balançants et Fr. 130'000.00 pour l'aménagement d'un garage, d'un couvert et d'une place de pique-nique.

L'assemblée communale peut faire part de ses remarques ou questions.

**Mme Anne-Marie Mosimann** est intéressée de savoir s'il y aura une amenée d'eau aux abords de cette place de pic-nic. Celle-ci est en principe prévue. Toutefois, la forme reste à définir. Cela pourrait être une fontaine ou une autre solution.

**M. Hervé Collaud** demande comment va-t-on gérer les nuisances nocturnes et s'il y aura des toilettes. Mme Laurence Baliacas précise qu'un règlement sera établi. Par contre, les WC ne sont pas prévus au projet pour l'instant.

La commission financière par l'intermédiaire de son président, M. Michael Ballaman, préavise favorablement ces investissements et le crédit de Fr. 220'000.00 y relatif.

M. Michaël Willimann, syndic, propose à l'assemblée de passer au vote.

<b>Résultat du vote :</b>	oui	58
	non	06
	abstention	03

L'assemblée communale approuve à une forte majorité cet investissement et le crédit de Fr. 220'000.00 y relatif.



## 7. Amélioration du réseau d'eaux claires et eaux usées et crédit y relatif

L'assemblée communale a décidé au début de ses débats de supprimer ce point de l'ordre du jour.

## 8. Révision des règlements eau potable et eaux claires/eaux usées : frais d'étude et crédit y relatif

M. Michael Willimann passe la parole à M. Didier Schouwey pour la présentation de ce point du tractanda.

M. Didier Schouwey, vice-syndic, donne les explications nécessaires à une bonne compréhension de ce point de l'ordre du jour. Un crédit de Fr. 100'000.00 est proposé pour les frais d'étude de la révision de ces deux règlements, révision imposée par la nouvelle législation en vigueur en la matière.

La parole est passée à l'assemblée pour ces questions.

**M. Stéphane Collaud** souhaiterait connaître la longueur des tuyaux concernés par ce point de l'ordre du jour. Il ne s'agit pas du dossier technique mais des frais d'étude pour la révision des règlements.

**M. Denis Dessibourg** demande quel bureau sera mandaté pour ces bureaux. Il s'agit du bureau RIBI Ingénieurs SA.

La commission financière, par l'intermédiaire de son président, M. Michael Ballaman, préavise favorablement cet investissement et le crédit de Fr. 100'000.00 y relatif.

Il est demandé à l'assemblée de passer au vote.

<b>Résultat du vote :</b>	oui	66
	non	0
	abstention	01

L'assemblée approuve à une large majorité ce point de l'ordre du jour. Le crédit de Fr. 100'000.00 pour les frais d'étude pour la révision de ces deux règlements est par conséquent accepté.

## 9. Route de Domdidier : mesures Valtraloc et crédit y relatif

M. Michael Willimann passe la parole à M. Philippe Chanex pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.





### • TRONCON CONCERNÉ

Le projet concerne le tronçon depuis le double giratoire au bas du village jusqu'au pont de la Petite-Glâne.

Un premier projet sur ce tronçon avait été réalisé en 2004. Un projet avec un giratoire avait même été mis à l'enquête en 2010 avant d'être retiré. Les aménagements prévus dans le projet actuel sont par conséquent le résultat de plus de 10 ans de réflexion et de négociation. Depuis 10 ans, ce secteur s'est développé avec de nombreuses habitations.

Le projet présenté aujourd'hui est :

- un projet cantonal et édilitaire
- avec un concept VALTRALOC (VALorisation des espaces routiers en TRAversées de LOCALités)

### • AGENDA

L'automne passé, ont eu lieu une séance d'information destinée aux riverains et une autre séance ouverte à toute la population.

Le projet a été mis à l'enquête le 29 avril dernier. En cas d'acceptation de la demande de crédit de l'assemblée et en tenant compte des éventuelles levées d'oppositions, les travaux pourrait débuter au début 2023.

### • OBJECTIFS DU PROJET

- Le projet doit répondre aux objectifs d'amélioration de la sécurité des utilisateurs, principalement les piétons et les vélos.
- Il vise à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants, qui par ailleurs ont augmenté de manière très importante ses 10 dernières années.
- Enfin, il tient compte de la configuration des bâtiments existants et du patrimoine naturel.

### • PRINCIPAUX AMÉNAGEMENTS

- Trottoir avec cycles autorisés d'une largeur de 2.50 m.
- Piste mixte bidirectionnelle d'une largeur de 3.00 m. qui tient compte du projet de mobilité douce prévu ensuite en direction de Domdidier.
- Bande herbeuse
- 3 nouveaux passages pour piétons
- Route cantonale avec un gabarit de 6.00 m.
- 2 modérations de trafic, 4,50 m.
- Réfection des infrastructures existantes (EU-EC-EP) et remplacement du collecteur EC DN 630 sur 250 m.
- Concept paysager encourageant la biodiversité

### • CONCEPT PAYSAGER

Le concept paysager prévoit une arborisation de ce secteur qui tient compte des bâtiments existant et du patrimoine naturel.



Une bande végétalisée de 1.50 m. séparera la route cantonale de la bande de mobilité douce. Des maisons à insectes et des perchoirs pour oiseaux viendront peut-être encore améliorer la biodiversité sur ce secteur.

### • RÉPARTITION DES COÛTS

Les coûts de ce projet s'élèvent au total environ à CHF 2'600'000.-. La clé de répartition présentée a été convenue avec le canton, avec notamment la prise en charge de la réfection de la route cantonale à 100% et la bande de mobilité douce au 2/3 par le canton.

### • CRÉDIT DE FINANCEMENT

Au final, la part de la commune s'élève à CHF 1'300'000.-.

La grande partie de ce montant concerne les travaux de génie civil et l'aménagement paysager. Les honoraires des différents partenaires représentent aussi un montant non négligeable avec CHF 140'000.-. Compte tenu de la situation actuellement tendue sur les marchés des matières premières, un montant de CHF 50'000.- est prévu dans les coûts en cas de renchérissement de ces matériaux.

Par conséquent, le conseil communal soumet à l'assemblée communale une demande de crédit de CHF 1'300'000.- pour financer ce projet VALTRALOC sur la route de Domdidier.

La parole est passée à l'assemblée pour ces questions.

**Mme Nathalie Wirtner Julmi** souhaite savoir à quelle vitesse vont passer les voitures lorsque les mesures Valtraloc seront réalisées. M. Philippe Chanex informe qu'aucun changement n'est prévu quant à la vitesse sur ce secteur. Par contre, le panneau 50 km/h sera déplacé.

**M. Jean-Michel Vasse** demande si la mobilité douce se poursuivra en direction de Domdidier, commune de Belmont-Broye. Il est répondu par l'affirmative et ce, jusqu'à la frontière communale.

**M. Jean-Michel Vasse** s'interroge sur la coordination des travaux avec les TPF. Le trafic sur ce tronçon ne sera en principe pas fermé.

**M. Stéphane Collaud** demande si on intègre un arrêt de bus dans ce projet. Ce n'est pas prévu sur ce tronçon vu qu'il en a un au Gottau. L'intervenant estime qu'il serait peut-être judicieux de réfléchir à le déplacer. Le conseil communal prend note de cette remarque.

**M. Michael Donzé** se pose la question de l'opportunité de réaliser ces travaux sur la partie nord de la route cantonale. M. Martial Pochon, responsable technique de notre commune répond qu'il s'agit de la continuité vers la zone d'activité des Vernettes. La pente pour les vélos est également mieux adaptée de ce côté-ci. Il précise aussi qu'un arrêt de bus est prévu aux abords du site AgriCo.

La commission financière par l'intermédiaire de son président, M. Michael Ballaman, préavise favorablement cet investissement et le crédit de Fr. 1'300'000.00 y relatif.



L'assemblée passe au vote.

<b>Résultat du vote :</b>	oui	52
	non	11
	abstention	04

Le crédit de Fr. 1'300'000.00 pour les mesures Valtraloc de la Route de Domdidier est accepté à une forte majorité.

## 10. Règlement sur les émoluments communaux : adaptation et approbation

M. Michael Willimann donne les informations nécessaires à la bonne compréhension de ce dossier. Il s'agit de légères modifications par rapport au règlement qui a été approuvé lors de notre dernière assemblée communale. Les points modifiés et adaptés, article 3, article 4 et article 12 sont détaillés par M. Michael Willimann. La commission financière a préavisé favorablement ces modifications.

La parole est passée à l'assemblée pour ces questions. Aucune question n'est posée quant à ce sujet

<b>Résultat du vote :</b>	oui	66
	non	01
	abstention	00

Le règlement sur les émoluments communaux, et en particulier les adaptations des articles 3, 4 et 12 sont approuvés à une forte majorité.

## 11. Divers

Le point divers de ce soir se divise en deux parties, à savoir :

- a) Informations du Conseil communal
- b) Questions et propositions de l'assemblée

### a) Informations du Conseil communal

#### Abris de protection civile

M. Michael Willimann, Syndic, informe les membres présents que les autorités cantonales sont compétentes au niveau de la gestion des abris de protection civile. Il renvoie notre population au site internet de notre commune pour de plus amples informations.

#### Revitalisation de la Petite-Glâne

M. Didier Schouwey, vice-syndic présente un rapport concis sur l'avancement du dossier. Il détaille les travaux qui seront exécutés sur le territoire de notre commune.



## Commune de St-Aubin (Fribourg)

**Mme Nathalie Wirtner Julmi** demande comment on va accéder à ces zones revitalisées ? Avec les mesures Valtraloc, elles pourront être rejointes par la zone des Vernettes.

**M. Elian Collaud** souhaite savoir s'il y des surfaces d'assolement qui seront touchées par ce projet. M. Didier Schouwey répond par l'affirmative, quelques m2 seront impactés. **M. Elian Collaud** s'interroge sur le fait que des surfaces d'assolement peuvent être sacrifiées pour la revitalisation de la Petite-Glâne mais pas pour une route d'accès. Il fait référence à la desservance du site AgriCo.

**M. Stéphane Collaud** s'inquiète de l'éventuel assèchement futur de ce cours d'eau. Ce problème ne devrait pas arriver.

**M. Hubert Cattin** se demande si la digue sera praticable étant donné la hauteur mentionnée sur les plans. Il est précisé que cette digue sera utilisable.

**M. Stéphane Collaud**, s'interroge sur l'entretien de ce cours d'eau. Il est précisé que rien ne sera changé à ce niveau-là étant donné qu'il existe déjà une convention intercantonale qui règle ces questions.

**M. Denis Dessibourg** trouve que ce projet vient trop vite dans le temps lorsque l'on constate que 100'000 m2 de terres ne pourront plus être utilisées pour l'agriculture. Il est pris note de cette remarque.

**M. Fabrice Collaud** demande si les communes doivent s'assurer de l'évacuation des eaux claires arrivant dans la petite Glâne. M. Philippe Collaud précise que le débit du cours d'eau est limité.

### Station régionale d'épuration

M. Didier Schouwey parle du projet de régionalisation de l'épuration dans notre secteur. La nouvelle association s'appellera EBBV. Elle comprend 11 communes vaudoises et fribourgeoises. Le projet sera réalisé sur le site Agrico.

**M. Jean-Michel Vasse** demande si les futures nuisances seront gérées. La STEP sera couverte et les odeurs ne devraient pas être incommodantes pour notre population.

**M. Hubert Cattin** s'inquiète de savoir où va l'eau épurée. Il lui est répondu que l'eau épurée partira dans la Broye.

### Rencontre avec le Syndic

Il est rappelé les rencontres avec le syndic pour toutes questions, réflexions ou autres. Elle ont lieu une fois par mois selon un programme qui se trouve sur le site internet de la commune.

### Programme de législature

Ce document est à disposition de toutes les citoyennes et tous les citoyens de la commune de St-Aubin. Des exemplaires se trouvent d'ailleurs sur la table à l'entrée de la salle Louis Vallier.



b) Questions et propositions de l'assemblée

**M. Alaric Kohler** fait part de ses inquiétudes face à l'arrivée de l'entreprise Micarna SA. Il demande à ce que la population de notre commune soit consultée sur ce dossier. M. Michael Willimann signale que les citoyennes et citoyens pourront faire opposition en temps voulu aux projets qui seront mis à l'enquête publique.

**M. Fabrice Collaud** trouverait intéressant que la commune participe au choix des entreprises qui pourraient s'installer sur le site AgriCo. M. Michael Willimann rappelle que cette zone est cantonale mais qu'il prend note de cette remarque.

**M. Lucien Mosimann** revient sur le projet de la zone 30km/h dans les quartiers. Il demande où en est ce dossier. M. Philippe Chanex explique que ce dossier se trouve actuellement pour préavis dans les services de l'Etat.

**M. Elian Collaud** propose de s'approcher de la société de Laiterie pour l'achat éventuel par la commune de la parcelle totale de la laiterie. Le Conseil communal réfléchira à cette proposition.

**M. Stéphane Collaud**, signale que la hauteur des herbes bordant la route de la halle est à 140 cm. Il trouve cela dangereux et demande de régulariser cette situation. Il est pris note de cette intervention.

Avant de clore l'assemblée, M. Michael Williamann, Syndic, prend congé de M. Martial Berset, administrateur communal durant plus de 40 ans. Il le remercie pour sa fidélité et son dévouement sans faille à l'égard de notre commune. En attendant d'être fêté comme il se doit, il remet à notre administrateur quelques chocolats.

Pour terminer, et au nom du Conseil communal, M. Michael Willimann, syndic, remercie les citoyennes et citoyens présents de leur participation.

L'assemblée est terminée à 21 h 55 .

St-Aubin, le 30 mai 2022.

Au nom du Conseil Communal

Le Secrétaire



Le Syndic